

Si un jour, l'homme ivre devenait irresponsable de son crime par le fait de la *suspension de l'empire de sa raison*, pourquoi le malheureux qui se rend coupable du crime odieux de viol ne jouirait-il pas du bénéfice de l'impunité par le fait de la *suspension de ce même empire de sa raison par un élan spontané, impétueux, irrésistible de son être vers l'objet convoité par les sens?* Et pourquoi n'en serait-il pas de même pour la colère, la jalouſie, l'envie, &c. &c. &c. toutes passions que l'on pourrait réputer *monomanies passagères dans leurs paroxysmes d'intensité*.

Quel règne, ma foi, nous aurions en perspective! Notre société rendue méconnaissable pourrait *rescourageiser* ou mieux *archisauvagiser* les indigènes de ce continent.

—Ouah ! quel gouffre ! Le gros bon sens populaire qu'on semble méconnaître, semblable à l'or natif caché dans le sol que foule le voyageur indifférent, se révolte à la vue des maux conçus dans le problème de notre adversaire ; éclairé par le flambeau de la vérité, il lit assez couramment dans le cœur humain pour y découvrir une foule de passions dangereuses qui se déchaîneraient avec fureur le jour où l'on dégagerait l'ivresse de toute responsabilité.

Aujourd'hui, gardons-nous bien de souiller l'opinion publique de théories subversives ; appuyés sur le témoignage des siècles passés, sachons par une attitude digne et ferme tenir à l'écart les suppôts du crime. Ne nous en laissons pas imposer par cet argument : *Un homme irre peut-il commettre un crime avec préméditation?* Ne perdons jamais de vue que l'ivresse considérée en elle-même est une faute que la morale réprouve (*Briand et Chaudé*) et que punit notre législation à l'exemple de plusieurs autres. “When homicide is committed by a man in a state of drunkenness, this is held to be no excuse for the crime. If voluntarily induced, whatever may be its degree, it is not admitted as a ground of irresponsibility even although the party might not have contemplated the crime when sober (*Reg. Vs. Reeves, Derby Winter Assizes, 1844*).